



! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

elma lab clean S10 (ELC S10)
UFI: 5V30-X0TX-R00P-K1DS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Conditions d'utilisation recommandées

Concentré de nettoyage acide aqueux et réducteur de mousse pour surfaces dures en laboratoire et industrie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17, D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0, Fax +49 7731 882-266
E-Mail info@elma-ultrasonic.com
Internet www.elma-ultrasonic.com

Service des renseignements

Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg
(Sprache/Language: D, GB)
Téléphone +49 761 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et
catégories des risques

Consignes en
cas de danger

Méthode de classification

Skin Irrit. 2	H315	Jugement d'expert et détermination de la force probante.
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul.
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul.

Consignes en cas de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage



Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

- H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.

! Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

alcool de graisse (C10), alkoxylé, acide glycolique, isotridecanol, éthoxylé, isotridecanol, éthoxylé

2.3. Autres dangers

Acute Tox. 5 (orale) H303: Peut être nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Mélange aqueux acide et réducteur de mousse composé d'agents de surface non ioniques, agents complexants, solvant et acides organiques.

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
69011-36-5	931-138-8	isotridecanol, éthoxylé	< 5	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318
166736-08-9		alcool de graisse (C10), alkoxylé	5 - 15	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318



Composants dangereux (continue)

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
69011-36-5	931-138-8	isotridecanol, éthoxylé	5 - 15	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318 Met. Corr. 1, H290 / Acute Tox. 4, H332 / Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318 / STOT SE 3, H335
79-14-1	201-180-5	acide glycolique	5 - 15	
34590-94-8	252-104-2	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol	5 - 15	Skin Irrit. 2, H315 / Aquatic Acute 1, H400 M=1 / Aquatic Chronic 1, H410 M=1
27458-92-0	248-469-2	isotridecanol	< 0,5	
64-18-6	200-579-1	acide formique ... %	< 0,2	Flam. Liq. 3, H226 / Acute Tox. 4, H302 / Acute Tox. 3, H331 / Skin Corr. 1A, H314 / Eye Dam. 1, H318 / , EUH071 / STOT SE 1, H370

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
69011-36-5	isotridecanol, éthoxylé	Not relevant (polymer).
166736-08-9	alcool de graisse (C10), alkoxylé	Not relevant (polymer).
69011-36-5	isotridecanol, éthoxylé	Not relevant (polymer).
79-14-1	acide glycolique	01-2119485579-17
34590-94-8	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol	01-2119450011-60
27458-92-0	isotridecanol	Not relevant (impurity).
64-18-6	acide formique ... %	Not relevant (impurity).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Aucune autre information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Aucune autre information disponible.



RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

eau
mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
vapeurs/gaz corrosifs
Oxyde de carbone (CO)
Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)
Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

Équipes d'intervention

Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Utiliser un équipement de protection individuel.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.



Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est difficilement inflammable.
Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des bases.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 3 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Ne pas utiliser le produit lui-même en injection et aspersion. Utilisez uniquement la solution d'application diluée pour le nettoyage par aspersion.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2004/37/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
34590-94-8	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol	8 heures	308	50	Peau

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
79-14-1	acide glycolique	1,53 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	
		57,69 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		10,56 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
79-14-1	acide glycolique	7 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,031 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

Remarques complémentaires



8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit
en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre A/P2

Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: FKM, 0,4mm.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur]: Butyl, 0,5mm.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

Dispositifs techniques appropriés de commande

Ventilation technique en cas d'exposition continue en brouillard fin.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

liquide

Couleur

jaunâtre

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: 210 - 600mg/m³ (34 - 97 ppm).

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 2,5				
plage d'ébullition	>= 100 °C				
Plage de solidification	non déterminé				
Point d'éclair					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
Inflammation (à l'état solide)	non applicable				
Inflammation (à l'état gazeux)	non applicable				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation					non spontanément inflammable



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Limite inférieure d'explosibilité	1,1 Vol-%				Valeur pour (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol.
Limite supérieure d'explosibilité	14 Vol-%				Valeur pour (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol.
Pression de vapeur	ca. 24 hPa	20 °C			
Densité relative	ca. 1,05 g/cm ³				
Densité de vapeur	5,12				Valeur pour (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol.
Solubilité dans l'eau					miscible
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	5,57				Valeur pour isotridecanol.
Température de décomposition	>= 100 °C				
Viscosité (dynamique)	26,4 mPa*s	20 °C			
Teneur en solvant	5 - 15 %				
Vitesse d'évaporation	eau: 0,36 (ASTM D3539). (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: ~0,02 (ASTM D3539).				

Propriétés comburantes
aucune

Propriétés explosives
aucune

9.2. Autres informations

Le mélange n'est pas classé comme corrosif pour les métaux.
Aucune autre information significative disponible.



RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
Réaction exothermique avec les lessives alcalines.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.
Réagit au contact des bases fortes.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Réagit au contact des agents d'oxydation.
Réagit au contact des bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	2417 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
CL50 aiguë par inhalation	> 50 mg/l ()		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	vapeurs
Irritation de la peau	Fortement irritant.			
Irritation des yeux	Risque de lésions oculaires graves.			
Sensibilisation de la peau	Le mélange n'est pas classé comme sensibilisant cutané.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Effets irritants sur le système respiratoire: STOT SE 3 H335: Peut irriter les voies respiratoires.



Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

Danger par aspiration

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

Contrôles toxicologiques (informations diverses)

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

En aérosol, le produit est toxique par inhalation (Acute Tox. 4 H332: Nocif par inhalation.).

OCDE 435: non corrosif pour la peau.

Constatations empiriques

dégraisse la peau.

! RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 4,4 mg/l		calculé	
Daphnie	CE 50 3,6 mg/l		calculé	
Algues	CE 50 4,3 mg/l		calculé	

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité physico-chimique	100 %		Neutralisation, mesure de pH.	Propriétés acides sont éliminées à 100%.
Biodégradabilité	> 80 %	diminution du COD (carbone org. dissous)	calculé	Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.

isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.

alcool de graisse (C10), alkoxylé: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

isotridecanol: A le potentiel de bioaccumulation (log Kow: 5,57).

(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,004).

acide glycolique: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: -1,11).

acide formique: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: -0,154).

12.4. Mobilité dans le sol

isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, immobile, forte adsorption sur le sol.

isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, forte adsorption sur le sol, immobile.

alcool de graisse (C10), alkoxylé: L'adsorption sur le sol est possible.

isotridecanol: non disponible.

(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.

acide glycolique: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

acide formique: non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune autre information significative disponible.

Remarques diverses relatives à l'environnement



	Valeur	Méthode	Remarque
DCO	ca. 1,0 gO ₂ /g	calculé	
Valeur AOX	D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.		

Remarques générales

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.

Danger chronique pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.

Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

Neutraliser avec des bases ou de la chaux.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Produit de nettoyage recommandé

l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	aucune		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	non signifiante		
Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID	Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.		



Transport maritime IMDG

No hazardous material as defined by the prescriptions.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

No hazardous material as defined by the prescriptions.

! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autorisations

non significante

Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non significante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV ca.14,5 %

(composants organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.2

Source des principales informations

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H331 Toxique par inhalation.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-